

Pollution lumineuse : du mieux grâce à des citoyens

Depuis 2018, la loi concernant l'arrêt de l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiel a évolué. Désormais, Versailles est concernée. Une habitante de Porchefontaine, aidée des Colibris, a sensibilisé les commerces à l'application de cette loi.

« Au boulot, c'est comme à la maison, j'éteins en partant. » Voici le leitmotiv d'une habitante du quartier de Porchefontaine, Hélène Schutzenberger, membre de l'association Versailles environnement et initiatives. Il y a quelques mois, elle s'est attelée à une tâche : faire diminuer la pollution lumineuse des commerces et des bureaux dans son quartier.

« C'est un sujet qui m'intéresse depuis longtemps car j'aime voir les étoiles, sourit cette Versaillaise, également membre du conseil de quartier de Porchefontaine. Et puis, on parle là de gaspillage d'énergie, sans oublier que la lumière nocturne est mauvaise pour la biodiversité. Elle gêne le sommeil. » Après un projet présenté au sein du conseil de quartier et une « entrevue positive avec le maire » sur le sujet, Hélène Schutzenberger s'est attelée à sensibiliser les commerçants du quartier de Porchefontaine, aidée notamment par des Colibris.

Les commerces jouent le jeu

« J'avais fait des repérages en me baladant à vélo vers 2 ou 3 heures du matin, raconte-t-elle. Quelques mois plus tard, je me rends compte que

près des deux tiers des commerces qui étaient allumés la nuit sont désormais éteints à Porchefontaine. »

C'est par exemple le cas de l'agence Société générale où il n'y a désormais plus que le distributeur de billets automatique qui est éclairé. De même, l'enseigne Dacia éteint maintenant son hall d'exposition, même si le nom en devanture reste allumé. L'agence immobilière Laforêt, rue Yves-le-Coz, joue également le jeu.

Selon la loi, les vitrines des magasins doivent être éteintes à partir de 1h du matin ou 1h après l'occupation des locaux et ce, jusqu'à 7h. Les façades des bâtiments sont aussi concernées, avec une extinction à 1h du matin au plus tard. Enfin, les bâtiments de bureau doivent être éteints une heure après la fin de l'occupation maximum.

« Les gens sont de plus en plus sensibles à l'environnement mais beaucoup moins à la pollution lumineuse, remarque Hélène Schutzenberger. Mais en expliquant, beaucoup acceptent. Certains commerçants m'ont même dit qu'ils ne savaient pas que c'était allumé la nuit. Bien sûr, tout n'est pas encore parfait. Nous essayons de sensibiliser les autres conseils de quartier au sujet. »

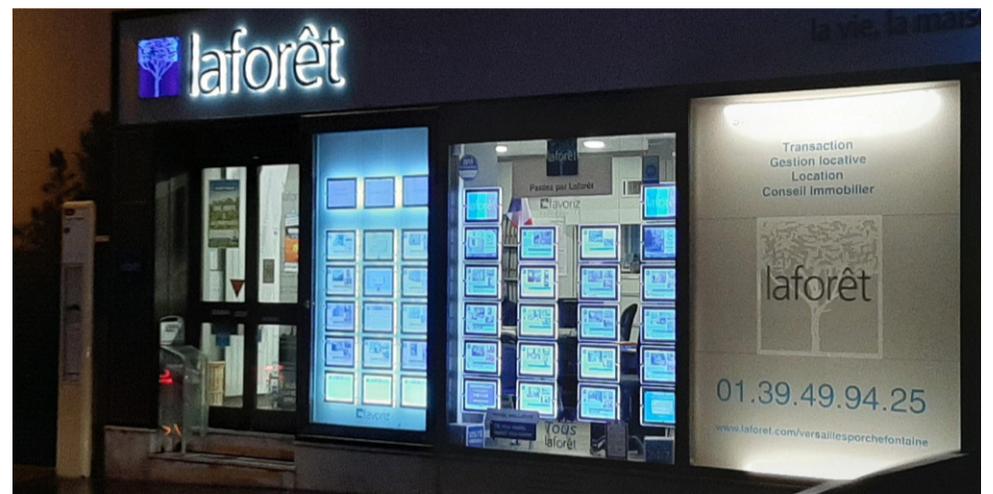
La Ville de son côté a envoyé un courrier aux commerçants

pour les informer des nouvelles dispositions de la loi. « Globalement, elle est respectée, constate le maire François de Mazières. Parfois, si ce n'est pas le cas, cela peut aussi venir d'un problème technique. Cela va se faire progressivement. »

Aller plus loin

« Les gens pensent, à tort, que s'il n'y a pas de lumière la nuit, c'est source d'insécurité, ajoute Renaud Anzieu, membre des Colibris de Versailles. Mais cela est faux. Aucune étude n'a jusqu'à présent démontré cela. Dans les communes où cela a été fait, les incivilités n'ont pas augmenté. » « Et puis, entre 1h et 6h, j'ai pu le constater en me baladant, il n'y a personne dans les rues. L'emploi de led permet de baisser la consommation électrique mais pas la lumière », ajoute Hélène Schutzenberger qui compte aussi sensibiliser la Ville sur certains passages fermés restant éclairés la nuit comme le passage Ploix ou encore le stade des Chantiers ; sans compter les halls d'immeubles privés.

De leurs côtés, les Colibris de Versailles réfléchissent aussi à un projet de couloir nocturne pour la biodiversité avec l'École de l'environnement. « Il y a un travail de sensibilisation à



Dans le quartier de Porchefontaine, la majorité des commerçants respecte la loi sur l'extinction des éclairages. Ils peuvent laisser leur vitrine allumée jusqu'à 1h du matin.

faire, conclut Renaud Anzieu. Il faut que chacun se pose la question : avons-nous besoin d'allumer alors qu'il n'y a

personne dans les rues entre 1h et 6h du matin ? Toute cette pollution lumineuse en France, c'est l'équivalent de

la consommation de 750 000 habitants soit 800 habitants de Versailles. »

F. C.

RUE DES ETATS-GÉNÉRAUX. Une épicerie locale et bio est ouverte

Après Porchefontaine et Buc, une troisième enseigne Locabio est ouverte, depuis cet été, rue des Etats-Généraux.

Le Versaillais Nuno Verde a installé son nouveau point de vente à proximité de l'hôtel de ville, en face de la station-service, sur une artère très passante. Les puristes trouvent là une sélection de très beaux fruits et légumes, bio, dont certains sont estampillés produits locaux, signe d'une production francilienne.

Des ateliers

« Ils sont vendus à la pièce ou en paniers composés », explique Emma Peynet, directrice des points de vente.

Un rayon frais, fromages,

viandes, charcuterie, côtoie de l'épicerie sèche, distribuée en partie en vrac. Condiments, confitures, chocolats, tout le panel d'un tel magasin est réuni, aux côtés de produits d'entretien pour la maison.

Une boutique où la décoration, faite de panneaux de bois, apporte une touche chic et chaleureuse. Praticienne de santé, Emma Peynet propose une gamme de produits diététiques, compléments alimentaires et hygiène corporelle, toujours de fabrication bio, ainsi que des huiles essentielles.

« Le samedi et mercredi après-midi, il y a des ateliers gratuits d'une heure. Le thème de l'hiver et des défenses naturelles sera évoqué pour les prochaines dates.



Du bio, dont du local, est au menu avec l'enseigne Locabio et Emma Peynet qui assure la direction des magasins.

L'inscription est effectuée sur le site Internet du point de vente », explique la directrice. Un coin aménagé avec des assis-debouts permet d'accueillir 5 à 6 personnes pour ces sessions.

Une formule déjeuner est aussi disponible, au prix de 8 euros, avec un plat ou un sandwich, une salade, un fruit et une bouteille d'eau.

Et comme toute épicerie qui se respecte, une sélection de vins, de bières locales, est en rayon.

Emmanuel Fèvre

PRATIQUE

Locabio Hôtel de ville, 13 rue des Etats-Généraux. Fermée le dimanche. locabio.fr Tél. : 01 39 51 79 22.